

## ALLOCATION DE TRANSPORT SCOLAIRE ABONNEMENT TCAT BASIC SCOLAIRE

ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

Elèves inscrits dans un collège ou lycée de l'agglomération troyenne  
(hors études post-bac)

### LA FAMILLE

Personne(s) responsable(s) de l'élève :

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Tél : .....

### L'ELEVE

NOM : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Nom et adresse de l'Etablissement fréquenté : .....

.....

Classe : .....

*L'ensemble de ces données est collecté à l'usage exclusif du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de St-André-Les-Vergers pour l'instruction des dossiers d'allocation de transport BASIC SCOLAIRE.*

*Conformément au règlement n° 2016/679, dit Règlement Général sur la Protection des Données, qui constitue le texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au CCAS.*

Fait à Saint-André- les-Vergers, le .....

Signature des parents

Imprimé à compléter et à retourner **AVANT** de vous rendre à la TCAT, accompagné des pièces suivantes :

- Certificat de scolarité 2024/2025 ou justificatif d'inscription dans l'établissement
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois

Le CCAS prend en charge la totalité du montant de l'abonnement BASIC SCOLAIRE  
soit 84 € pour l'année scolaire 2024/2025